

11-1107-136



Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le 14.06.11

Scanné le _____

Motion demandant au Conseil d'Etat de légiférer afin d'interdire les publicités idéalisant ou dégradant les femmes sur l'espace public

Les femmes occupent un rôle central dans la publicité. Elles sont souvent idéalisées (telles des mannequins parfaites) ou dégradées (telles des jouets sexuels). L'objectif principal de la publicité étant de provoquer le public pour l'inciter à consommer, les femmes sont ainsi parodiées dans un statut d'objet de jouissance et de consommation.

En tant que consommatrices-cibles, stimulées par des allusions, les femmes sont amenées à séduire leur entourage au travers d'un parfum ou d'un aspirateur, à susciter des fantasmes, en particulier sexuels. Une femme désirable étant à conquérir, la voie est tracée pour le sexe féminin. Certaines publicités vont par ailleurs jusqu'à humilier les femmes, en les enchaînant, en les plaçant dans une posture avilissante, en les mettant dans une position provocante. De telles images étant culturellement admises, leurs utilisations – au propre et au figuré – sont légitimées.

Ainsi, les messages publicitaires contribuant à fixer un rôle arbitraire à la femme, leur intelligence et leurs compétences en viennent aussi à être niées. Vendre des voitures en mettant en avant une femme à moitié nue en est une illustration trop fréquente. Les images et les slogans véhiculés n'influencent pas seulement les représentations que les femmes peuvent avoir d'elles-mêmes mais aussi les représentations que les hommes peuvent avoir des femmes.

Si de nombreuses publicités, à but commercial, idéalisent ou dégradent l'image des femmes, les conséquences ne sont pas des moindres en matière de santé publique. En effet, de telles mises en situation ont par exemple des répercussions sur la violence à l'égard des femmes : violence physique et psychique, viol, exploitation, harcèlement, abus, etc. Ce phénomène se répercute aussi bien dans la sphère privée, sociale que professionnelle.

Face à cette réalité, il y a lieu de continuer à remettre en cause les messages publicitaires conditionnant les femmes en posture d'objet et les hommes en consommateurs. En effet, tout être humain mérite d'être pleinement respecté et de ne pas être perçu comme des simples consommateurs. Cela implique que leurs corps ne soient pas considérés comme une marchandise. En agissant sur l'espace public, les méfaits peuvent être limités.

Il ne s'agit pas ici d'interdire pour interdire, mais bien de prévenir les dérives pouvant être induites à des fins commerciales au détriment du respect des êtres humains. En 2006, le Grand Conseil a doté l'Etat de Vaud d'une loi interdisant la publicité pour le tabac et l'alcool par voie d'affichage. Il pourrait en être de même pour les publicités ne respectant pas les femmes, car elles le valent bien.

En conclusion, cette motion demande au Conseil d'Etat de se déterminer sur les publicités sexistes à l'égard des femmes en particulier. Elle attend entre autre une base légale pour que la publicité qui idéalise ou dégrade les femmes sur le domaine public et le domaine privé visible du domaine public soit interdite.

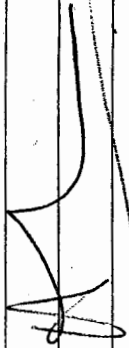
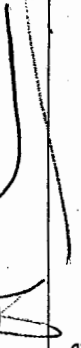
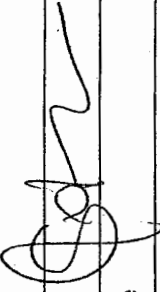

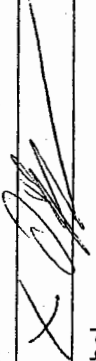


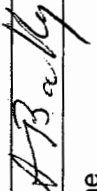

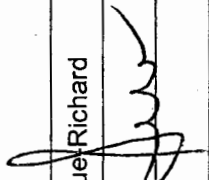
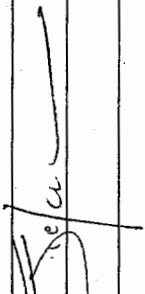

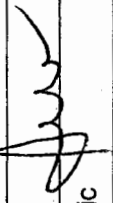


Si l'exploitation du corps et de l'image de la femme est observable et reconnue, ce phénomène tend aujourd'hui à concerner aussi les hommes et les enfants. Par conséquent, il conviendrait que cette motion prenne également en considération l'idéalisation et l'exploitation du corps de l'enfant et de l'homme.

Sandrine Bayaud
Députée verte


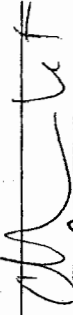

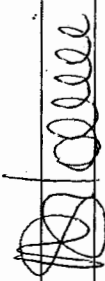




Lausanne, le 7 juin 2011

Souhaite développer + demande de renvoi à commission

Liste des députés signataires – état au 7 juin 2011

Aebi Jean-Robert	Calpini Christa	Dolivo Jean-Michel
Aellen Catherine 	Capt Gloria	Ducommun Philippe
Amarelle Cesla 	Chapalay Albert	Dufour Claude-Eric
Amstein Claudine	Chappuis Laurent	Durussel José
Ansermet Jacques	Chatelain André	Duvoisin Ginette
Apothéoz Stéphanie 	Chevalley Christine 	Epars Olivier 
Attinger Doepper Claire	Chevalley Isabelle	Favez Jean-Michel
Aubert Mireille	Cherix François	Favrod Pierre-Alain
Baehler Bech Anne 	Chollet Jean-Luc	Feller Olivier
Ballif Laurent	Chollet Jean-Marc	Ferrari Yves 
Bally Alexis 	Christen Jérôme	Fiora-Guttmann Martine
Bavaud Sandrine	Clot Bertrand	Freymond Cantone Fabienne
Bernhard Maximilien	Cornamusaz Philippe	Gaille Pierre-André
Berseth Verena	Cornaz-Rovelli Valérie	Gay Vallotton Michèle 
Bolay Guy-Philippe	Courdesse Régis	Girardet Lucas
Bonjour Eric 	De Icco Fabrice 	Glardon Julien 
Bonny Dominique Richard	Debluë François	Glutz Félix
Borel Bernard 	Décosterd Anne	Golaz Florence
Borloz Frédéric	Delay Elisabeth	Golaz Olivier
Bory Marc-André	Depoisier Anne-Marie 	Gorrite Nuria
Bottlang-Pittet Jaqueline 	Deriaz Philippe	Grandjean Pierre
Brélaz François	Desmeules Michel	Grobéty Philippe
Buffat Marc-Olivier	Despot Fabienne	Grognoz Frédéric
Buffat Michaël	Devaud Grégory	Guignard Jean
Cachin Jean-François	Dind Claudine	Guignard Pierre

Liste des députés signataires – état au 7 juin 2011

Haenni Frédéric	Miéville Michel	Rochat Nicolas	
Haldy Jacques	Modoux Philippe	Rostan Jacqueline	
Haurly Jacques-André	Monod Alain	Roulet Catherine	
Hurni Véronique	Montangero Stéphane	Ruey-Ray Elisabeth	
Jaquet-Berger Christiane	Mossi Michele	Saugy Roger	
Jaquier Rémy	Mouquin Michel	Schwaab Jean Christophe	
Jobin Philippe	Nicolet Jacques	Schwaar Valérie	
Junglaus Delarze Suzanne	Pache Rémy	Schwab Claude	
Junod Grégoire	Papilloud Anne	Silauri Alessandra	
Kappeler Hans Rudolf	Payot François	Sonnay Eric	
Kernen Olivier	Pernoud Pierre-André	Sordet Jean-Marc	
Labouchère Catherine	Perrin Jacques	Surer Jean-Marie	
Mahaim Raphaël	Pertusio Mario-Charles	Truffer Jean-Jacques	
Maillefer Denis-Olivier	Pidoux Jean-Yves	Uffer Filip	
Mange Daniel	Pidoux Pierre-André	Venzelos Vassilis	
Manzini Pascale	Poncet Gabriel	Villa Sylvie	
Marendaz André	Progin Sylvie	Voilet Claude-Alain	
Martinet Philippe	Randin Philippe	Volet Pierre	
Mattenberger Nicolas	Rapaz Pierre-Yves	Vuillemin Philippe	
Mayor Olivier	Rau Michel	Walther Eric	
Maystre Tinetta	Reichen Gil	Weber-Jobé Monique	
Melly Serge	Renaud Michel	Wehrli Laurent	
Mercier Pierre-Alain	Rey-Marion Alette	Wyssa Claudine	
Métraux Béatrice	Reymond Philippe	Yersin Jean-Robert	
Meyer Roxanne	Rithener Christiane	Zwahlen Pierre	